

Compte rendu réunion du 23/07/2018 avec la municipalité de Replonges

Sujet: Bassin d'aviron dans les prairies de Replonges

Monsieur le Maire nous a expliqué que le bassin d'aviron était un sujet récurrent qui ressortait régulièrement lors des différentes candidatures de la France pour l'organisation des J.O .

Monsieur le maire nous a présenté les différentes coupures de presse relatives à ce sujet depuis une vingtaine d'années, mais, selon lui,

«Il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qui sort dans la presse..... »

Par contre, à notre grande surprise, monsieur le maire n'a pas connaissance du reportage auquel a participé monsieur le président de la communauté de communes Bresse et Saône et diffusé sur FR3 en fin d'année 2017.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/macon/jeux-olympiques-macon-veut-ramer-paris-2024-1327913.html>

Alors dans ce cas, comment expliquer le paragraphe suivant dans le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 Février 2018

«Projet de bassin nautique

Monsieur le Maire explique qu'une délégation, composée de Messieurs Michel VOISIN, Jean-Paul BENAS, un dirigeant du club d'aviron de Mâcon et la directrice des services de la communauté de communes Bresse et Saône s'est rendue à Gravelines pour visiter un bassin nautique, dont la réalisation pourrait être similaire à celle envisagée sur notre territoire..... »

«cette délégation était mandatée par la communauté de communes..... »

«il faut poser la question à Monsieur le Président de la communauté de communes..... »

Pour rappel, le 1er vice-président du Bureau exécutif la la communauté de communes n'est autre que le 5ème adjoint au maire de Replonges, et monsieur le maire de Replonges est membre du bureau exécutif de la communauté de communes.....

«La municipalité de Replonges ne peut se prononcer sur un projet qui ne lui a pas été présenté..... »

« un tel projet serait très difficile à réaliser d'un point de vue administratif et financier, et du fait de la présence des puits de captage des eaux à proximité..... »

«un tel projet ne pourra se réaliser que s'il est imposé par L'État..... »

Comme il n'y a pas de fumée sans feu, nous allons donc solliciter un entretien avec monsieur le président de la communauté de communes Bresse et Saône.